

SOMMAIRE

Vie de l'association	Pages
Les congés des salariés	2
Les dates à retenir	2
Pique-nique de l'AFOCG25	2
Préparation nouvelle saison de formation 24/25	3
Le coin des adhérents	3-4
Nouveau site internet de l'AFOCG25	4
Economie	
Aides aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture liées à la production primaire	5-6
GNR : comment bénéficier du tarif réduit à la pompe?	6
Social	
1 ^{er} mai 2024 : nouveaux salaires minima applicables	7
Guide des prestations CAF 2024	7

NB : Pour tous les liens que nous vous proposons dans l'AFOC'INFOS, vous pouvez cliquer dessus, cela vous emmènera directement sur les sites concernés.



Les congés des salariés

Béatrice : du vendredi 19/07 au soir au vendredi 23/08 au matin

Jean-Luc : du mercredi 17/07 au soir au lundi 26/08

Lucie : du jeudi 18/07 au soir au lundi 19/08

Julia : du vendredi 19/07 au soir au lundi 19/08

Les bureaux seront fermés du vendredi 19/07 au soir au lundi 19/08 au matin.



Les dates à retenir

Déclaration de TVA trimestrielle pour le 5/08/2024

Pique-nique, on ressort les nappes !



Ci-dessous photo souvenir du pique-nique de l'année dernière chez Elodie et Charly Nicod.

Le dimanche 22 septembre 2024

Venez participer à un moment convivial sur la ferme de Léa Demenus et Raphaël Jacquemot (Lait AOP comté)
25190 PESEUX

Prenez vos pique-niques, l'apéro sera offert.
Au plaisir de se voir.



Vie de l'association

Préparation nouvelle saison de formation 24/25

Si vous souhaitez participer au sondage en ligne n'hésitez pas à cliquer sur ce lien : [ici](#)



Le coin des adhérents

Le « Gîte des Fourneaux » à Bonnétage

Au cœur de la campagne de Bonnétage, à 400 mètres de la ferme familiale (GAEC du Petit Communal), nous sommes heureux, de vous présenter notre gîte de groupe qui a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2024.

Pour retrouver toutes les informations, rendez-vous sur le site internet : [ici](#) et sur notre page Facebook.



Offre d'emploi :

Les ruchers de la source offre emploi occasionnel pour travaux d'apiculture : récolte, transhumance ect...
Avoir une bonne condition physique.

Lieu : Colombier-Fontaine

Plus d'informations : 07.78.12.86.02



Vie de l'association

Offre d'emploi ou contrat d'apprentissage :

Exploitation laitière située à Lavans Vuillafans recherche un **CDD du 1/08/24 au 1/09/24** ou en début de contrat d'apprentissage pour l'année 2024-2025.

Plus d'informations : GAEC des Murot - Sandrine VIVIEN - 06.81.93.75.54

Offre d'apprentissage ou de stage :

Ferme en polyculture élevage, production laitière en emmental grand cru, production ovins viande 70 brebis et quelques vaches allaitantes et juments poulinières. (Secteur de Besançon)

Plus d'informations : Jean-François Menestrier : 06 31 22 26 34

Vente :

Vends 5 chevrettes poitevines sevrées à Saint Bresson (70). Élevées sous les mères pendant 2 mois et demi. Pâturant tous les jours au fil électrique en pâturage tournant dynamique (parc quotidien). Troupeau sain, monotraite, environ 50L jour pour 40 bêtes à la traite avec 15 petits sous les mères (1ère lactation, ration foin, herbe pâturée, et environ 400g/j de seigle ou triticales en 2 fois).

Plus d'informations : 06.22.66.78.50

Offre d'emploi :

Le GAEC de la Modestine à Cornot (70) composé de 4 associés et 1 apprenti, producteurs de céréales BIO, transformées en farines et pains, vendus localement. Recherche un CDD de 12 mois à partir du mois de juillet.

Plus d'informations : 03.63.77.16.07

NOUVEAUTÉ

Le nouveau site de l'AFOCG est en ligne depuis le 5 juin, n'hésitez pas à le parcourir pour regarder nos nouvelles formations que nous ne manquerons pas d'actualiser à l'automne. : [AFOCG 25 \(interafocg.org\)](https://www.interafocg.org)



Aides aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture liées à la production primaire

Ce dispositif est complémentaire des mesures du plan stratégique national (PSN) et l'aide attribuée n'est pas cumulable avec les aides FEADER.

L'investissement doit être en relation directe avec l'activité culturale ou d'élevage et ne pas causer de préjudice important à l'environnement.

L'investissement doit apporter une plus-value significative et quantifiable dans l'amélioration de l'activité culturale ou d'élevage par rapport à la situation préexistante et ne pas consister en un matériel de pratique courante et usuelle dans l'activité.

Ses objectifs sont :

- La modernisation et l'adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique
- L'accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales
- La diversification des activités et des productions agricoles

Eligibilité et dépôt :

- Large éventail de filières concernées
- Investissements éligibles entre 1000 € et 10000 €
- Taux 40% (majoré à 50% pour JA ou AB)
- Pas de transparence GAEC
- Subvention de 400 € à 5000 €
- Eligibilité du matériel d'occasion (sous réserve que le fournisseur atteste sur l'honneur que les matériels n'ont pas fait l'objet de subventionnement par le passé)
- Les cotisants solidaires peuvent déposer un dossier

Dépôt du dossier sur AIR depuis le 13 mai 2024 :

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/authentification/>

1 dossier par porteur et par an

Paiement de la subvention en une seule fois à réception des justificatifs : factures acquittées + état récapitulatif des dépenses

Dépôt des dossiers possible depuis mi-mai jusqu'au 30 juin 2025

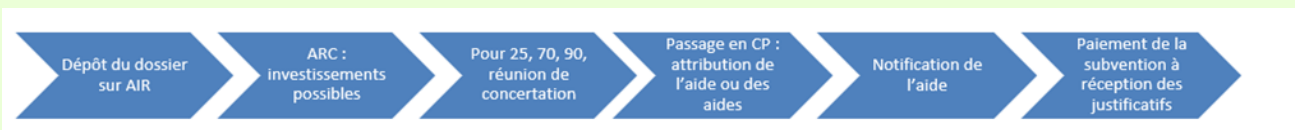


Liste des investissements qui peuvent prétendre à l'aide :

- Amélioration du niveau global des résultats et de la viabilité de l'exploitation agricole
 - => Outils alternatifs à la mécanisation
 - => Equipements permettant une amélioration de la productivité tout en étant respectueux de l'environnement (serres non chauffées, tunnels non chauffés...)
 - => Equipements permettant de faciliter les conditions de travail tout en étant respectueux de l'environnement
- Economie et protection des ressources dont :
 - => Réduction d'intrants (matériels permettant une alternative ou une réduction à l'utilisation des produits phytosanitaires)
 - => Régulation de l'irrigation (matériel de maîtrise, pilotage et rationalisation de l'irrigation)
- Lutte contre les aléas climatiques : investissements visant à limiter les impacts des aléas climatiques dont :
 - => Matériels de protection contre le gel
 - => Matériels de protection contre la grêle
 - => Matériels de protection contre la sécheresse : stockage eaux pluviales, ombrages

Les frais de ports sont éligibles,

Les matériaux pour l'auto-construction sont éligibles.



GNR : comment bénéficier du tarif réduit à la pompe?

Dès le 1er juillet prochain, il sera possible de bénéficier d'un tarif réduit à la facturation lors de l'achat de gazole non-routier (GNR). Autrement dit, le tarif de l'accise applicable au GNR consommé par les agriculteurs, à savoir 3,86 €/hl, sera appliqué directement en pied de facture.

La marche à suivre

Pour cela, les exploitants agricoles devront présenter à leur distributeur un [formulaire de demande](#) disponible en ligne. Une dizaine de minutes suffisent à remplir ce dernier. Les agriculteurs recevront alors une attestation par mail, valable trois ans (sauf changement de situation), à présenter à leur distributeur de GNR avant le ravitaillement.

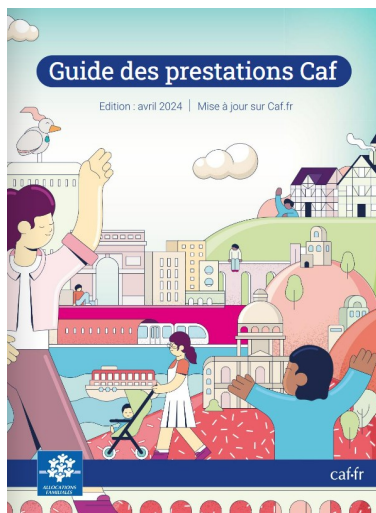
Si l'exploitant agricole ne réalise pas la démarche pour tout ravitaillement postérieur au 1er juillet 2024, la taxe demeurera facturée au tarif de droit commun. Il faudra donc déposer une demande de remboursement, dans les conditions actuelles sur le portail Chorus Pro.

Source : la France agricole

1^{er} mai 2024 : nouveaux salaires minima applicables

Paliers	Coefficient d'emploi	Salaires minima applicables 1 ^{er} mai 2024
Palier 1	De 9 à 11	11.65 €
Palier 2	De 12 à 16	11.74 €
Palier 3	De 17 à 24	11.91 €
Palier 4	De 25 à 35	12.17 €
Palier 5	De 36 à 51	12.70 €
Palier 6	De 52 à 73	13.30 €

Suite à la hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2024 à 11.65 € brut/heure contre 11.52 € brut/heure précédemment, les paliers 1 et 2 se sont vus rattraper par le SMIC. Pour répondre à cette problématique et faire face à la situation inflationniste, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord le 18 janvier 2024 qui a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés. L'arrêté d'extension est paru le 4 avril 2024 au JO.



Guide des prestations CAF 2024

Cliquez ici : [Guide Des Prestations 2024 \(calameo.com\)](https://www.caf.fr/guide-des-prestations-2024)

